Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **11 (1882)**

Heft 11

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

2° Que peut faire l'école pour obvier à ces défauts et à leurs conséquences ? De l'avis du rapporteur, l'école, proprement dite, est impuissante pour remédier aux inconvénients signalés, à l'exception du point *b*.

Propositions :

a) L'Etat, en réorganisant les écoles, doit établir un règlement, où sera arrêté le système de construction des bâtiments d'écoles, où il donnera des instructions sur les dimensions des salles, sur l'éclairage, le chauffage, la ventilation, la confection des bancs, l'établissement des lieux d'aisance, la construction des engins de gymnastiques, etc.

b) L'enseignement doit offrir plus de variété, en ce sens qu'entre les leçons qui occupent essentiellement l'esprit, on intercale des exercices de gymnastique.

Les leçons ne doivent pas être de longues durée, surtout avec les jeunes élèves. Le travail oral alternera souvent avec le travail écrit.

c) Les communes doivent fournir des aliments et des vêtements aux enfants indigents, au besoin les retirer de leur famille et les placer convenablement.

Circulaire à Messieurs les Inspecteurs scolaires.

Fribourg, le 21 octobre, 1882.

Monsieur l'Inspecteur,

La majorité des délégués présents à la Conférence intercantonale des Directeurs de l'Instruction publique, réunie à Olten le 19 septembre dernier, s'étant prononcée contre l'envoi de *travaux d'élèves,* à l'Exposition nationale de Zurich, la Commission d'organisation, ne voulant pas faire au canton de Fribourg une position isolée, a résolu, dans sa séance du 17 courant, d'adhérer à cette décision.

Agréez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Commission cantonale d'organisation.

Le Secrétaire.

CORRESPONDANCE

Ce 22 septembre 1882.

Monsieur le Rédacteur,

La *Conférence libre des instituteurs de la Sarine* a tenu sa séance d'automne, le mercredi 20 courant, à l'école de Posieux. Cette Société, quoique d'hier seulement, semble prospérer, si nous en jugeons par le nombre des instituteurs qui y ont assisté.

M. l'Inspecteur Vonlanthen n'ayant pu se rendre à cette conférence nous fait, par lettre, part de ses regrets. Il termine en nous recommandant le *Guide pratique de l'instituteur,* ouvrage pédagogique que vient de publier M. le Recteur Horner, chez Poussielgue à Paris. « Prenez et lisez, dit-il, et surtout, mettez en pratique. »

La discussion est ensuite ouverte sur cette question : Moyens à prendre dans l'enseignement de la lecture élémentaire et de l'écriture. Monsieur le Président ouvre la discussion par quelques mots de comparaison entre les deux méthodes analytico-synthétique. Monsieur le secrétaire indique quelques-uns des nombreux avantages de la méthode analytico-synthétique Horner. Il donne comme spécimen, la 20e leçon (poire) au tableau, leçon de choses, analyse, emploi des caractères mobiles, synthèse, exercices de lecture, écriture. M. Blanc-Dupont parle en faveur de la méthode synthétique, représentée par le syllabaire Perroulaz.

Une question intéressante est ensuite posée : Comment l'instituteur pourrait-il remplir des fonctions communales ou paroissiales sans nuire à ses fonctions d'instituteur ? Le temps ne permet pas de discuter cette question aujourd'hui, elle est donc soumise à l'étude et fera l'objet d'un travail pour la prochaine conférence, de la part de trois instituteurs choisis. Trois autres membres traiteront celle-ci : Avantages et inconvénients de la tenue du *Journal de classe.* L'art. 8 du Règlement de la Conférence prévoit une amende de *un* franc pour tout instituteur choisi qui n'aura pas traité l'un des sujets soumis. Il sera donné deux leçons modèles.

1. Leçon de système métrique par M. Blanc-Dupont ;
2. Leçon de langue par M. Alex Uldry, instituteur à Matran.

Ensuite de création des conférences régionales, ayant pour objet le *chant,* on modifie l'art. 7 du *Règlement* en ce que le nombre des conférences sont de deux par année au lieu de trois : l'une est fixée sur la 1re quinzaine de mars et la seconde sur la 1re quinzaine de septembre.

Avant de terminer, il est donné lecture d'un compte rendu — des cartes de la Suisse, de Randegger, de Zurich. Elles sont vivement recommandées au corps enseignant. Il serait à désirer que chaque élève des écoles primaires en soit pourvu. Monsieur le Président recommande enfin le *Guide pratique des recrutables,* en vente dans la plupart des librairies. On en trouvera aussi chez M. Genoud, à Onnens. G.